

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CONVENTION LIANT
L'ARCHIPEL BUTOR ET LE
DEPARTEMENT DE LA
HAUTE SAVOIE DANS LE
CADRE DES PROJETS
CHEMINS DE LA CULTURE
22-23**

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

D_2023_0091

L'Archipel Butor est une bibliothèque patrimoniale composée de trois équipements tous situés à Lucinges (Haute-Savoie) : le Manoir des livres, la maison d'écrivain et la bibliothèque de lecture publique Michel Butor. Dédié à l'héritage de Michel Butor et aux livres d'artiste, l'Archipel Butor se consacre aux fonds dont il est dépositaire. Il assure la conservation de la collection et sa valorisation à travers des actions de médiation culturelle et des expositions. Le Manoir des livres accueille trois expositions temporaires par an et propose une programmation culturelle permettant à différents publics de s'appropriier les lieux et de découvrir le livre d'artiste.

Considérant qu'une des missions de médiation principale portée par l'Archipel Butor est à destination des plus jeunes et notamment des collégiens.

Considérant que le dispositif SIEL (Soutien aux Initiatives Éducatives Locales des collèges) mis en place par le Département de la Haute-Savoie répond à cet objectif.

Il est proposé de signer la convention jointe à intervenir entre le Département et Annemasse Agglo suite à la réponse apportée par l'Archipel Butor à l'appel à projets des « Chemins de la culture », destiné aux structures culturelles du département.

Cette convention précise notamment le versement d'une subvention calculée sur la base d'un budget proposé par l'Archipel Butor et validé par le Département. Cette subvention est calculée sur base des heures de médiation (visites guidées et ateliers) proposées par l'équipe de l'Archipel Butor et par des spécialistes du domaine du livre d'artiste (éditeurs, artistes, écrivains etc..) pour de la pratique artistique sur site et/ou en classe.

Pour l'année scolaire 2022/2023 l'Archipel Butor a proposé 4 projets différents. Ces projets ont été sollicités par 7 établissements du Département portant le montant de la subvention à 14 280,00 euros.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention « Chemins de la culture » à intervenir entre Annemasse Agglo et le Département de la Haute-Savoie ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant la conventions ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Signé par : Gabriel DOUBLET
Date : 23/03/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le

23 MARS 2023

S²LO

ID : 074-200011773-20230321-D_2023_0091-AU

la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.